

# CONSEIL SUPERIEUR D'HYGIENE PUBLIQUE DE FRANCE

---

*Section des Eaux*

---

**SEANCE DU 13 MARS 2001**

---

**DEMANDE DE CLASSEMENT DU GROUPE DE COMMUNES D'AIME, BELLENTRE ET  
MACOT-LA-PLAGNE (SAVOIE), EN STATION DE TOURISME, DE SPORTS D'HIVER ET  
D'ALPINISME**

---

**AVIS**

---

Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France, ses rapporteurs entendus et après discussion, émet un sursis à statuer à la demande de classement du groupe de communes d'Aime, Bellentre et Macot-La-plagne en stations de tourisme, de sports d'hiver et d'alpinisme dans l'attente :

- de la conduite à son terme de la procédure concernant les captages de Bellentre ;
- de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement de cette commune ;
- de précisions relatives à la qualité de l'eau de la source des Mines (concernant notamment la présence de plomb et de cadmium) ;
- d'informations sur la présence de canalisations en plomb dans l'habitat ancien du groupe de communes.

**COPIE CONFORME**